

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dijon, le 11/12/2024

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE DIJON**

22 rue d'Assas - CS 61616

21016 Dijon Cedex

Téléphone : 03.80.73.91.00

Télécopie : 03.80.73.39.89

du lundi au vendredi de 9h-12h  
et de 13h30 à 16h

E24000098 / 21

MAIRIE DE Ligny-le-Châtel  
Grande rue  
89144 LIGNY-LE-CHATEL

Dossier n° : E24000098 / 21

(à rappeler dans toutes correspondances)

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION**

**Objet** : Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LIGNY-LE-CHÂTEL (89).

Madame la maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désignée Madame Geneviève GARCIA, Directrice Générale Adjointe de la Mairie de Reims, à la retraite, demeurant 3, rue du Lion d'Or, SENS (89100) (portable : 06.24.93.00.73.) en qualité de commissaire enquêtrice et Madame Sylvie LAFORGE - BRAGARD (portable : 07/86/12/23/45) en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

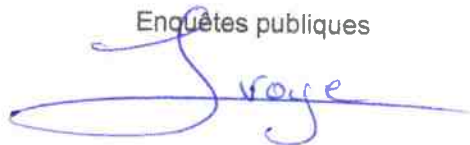
Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

**Lydia VOYE**

Enquêtes publiques



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DIJON

11/12/2024

Le président du tribunal administratif

N° E24000098 /21

**Décision désignation commission ou commissaire du 11/12/2024**

Vu enregistrée le 10/12/2024, la lettre par laquelle Madame la maire de la commune de Ligny-le-Châtel demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LIGNY-LE-CHÂTEL (89)* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ; le chapitre III du titre II du livre Ier ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 123-13 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Geneviève GARCIA est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Madame Sylvie LAFORGE - BRAGARD est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à Madame la maire de la commune de Ligny-le-Châtel, à Madame Geneviève GARCIA et à Madame Sylvie LAFORGE - BRAGARD.

Le président,

David ZUPAN

